

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/03

OBJET : PROGRAMMATION D' ACTIONS 2025-2030 DU CTMA CREUSE AVAL ET PLAN DE FINANCEMENT PREVU POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 1 DU CTMA CREUSE AVAL (2025-2030)

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – LEGROS Jean-Bernard – DUGAY Jean-Pierre – POITOU Delphine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel

- Pouvoirs :
1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
 2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
 4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
 5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
 6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
 7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
 8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
 9. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
 10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
 11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
 12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	1				

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest,

Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Creuse,

La Communauté de communes Creuse Sud – Ouest intervient sur les milieux aquatiques depuis le début des années 2000 via les premiers Contrat Restauration Entretien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Elle est maître d'ouvrage du CTMA Creuse aval depuis 2017.

Lors de sa séance du 20 mai 2021, le Conseil communautaire s'est positionné favorablement à ce que la Communauté de communes s'engage dans la préparation du prochain CTMA Creuse aval qui portera sur la période 2025-2030, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage.

Elle assure également depuis 2024 la coordination et l'animation de ce CTMA.

Le CTMA Creuse aval 2025-2030 a fait l'objet d'une validation du programme d'actions par le comité de pilotage en date du 06 novembre 2024. Il devrait être signé par l'ensemble des partenaires financiers et techniques au cours du premier trimestre 2025.

M. le Vice - Président expose les éléments suivants :

- Le Conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 14 mai 2024, le programme d'actions du prochain CTMA Creuse aval 2025-2030 porté par la collectivité en tant que maître d'ouvrage
- Le comité de pilotage a validé, en date du 03 juin 2024, le programme d'actions total du prochain contrat
- La mise en œuvre du nouveau programme de l'agence de l'eau à partir du 01 janvier 2025 (nouvelles orientations, nouveaux taux d'interventions) et la demande de l'agence de l'eau de réduire le budget des contrats (pas que pour Creuse aval) ont nécessité d'actualiser le programme d'actions qui a fait l'objet d'une nouvelle validation en comité de pilotage, en date du 06 novembre 2024.

Le budget du nouveau programme d'actions porté par la collectivité est en baisse de 8,2 % par rapport au premier programme validé en juin.

Le nouveau programme d'actions du CTMA Creuse aval pour la période 2025-2030 est présenté dans le tableau suivant :

Actions	Coût TTC	Reste à charge CC
Travaux	539 856	90 371
Suivi	48 800	24 400
Etudes	18 000	0
Communication	82 000	4 745
Bilan/reconduction	100 000	2 405
Animation/coordination	413 379	73 922
Total	1 202 036	195 843

Les travaux sont principalement programmés sur la masse d'eau du Voutouéry, sur les communes d'Ars, de St-Avit le Pauvre et de St-Michel de Veisse.

Les travaux sont regroupés autour de 3 thématiques :

- Les aménagements agricoles avec la réalisation d'abreuvoirs (plusieurs techniques seront proposées) et la mise en place de clôtures (plusieurs possibilités seront proposées).

Ainsi, il est prévu la réalisation de 12 abreuvoirs et la mise en place de 6 000 ml de clôtures.

- La renaturation/restauration de cours d'eau avec la gestion d'embâcles.

Ainsi, il est prévu 30 ml de restauration de ripisylve et la gestion d'un embâcle (retrait total ou partiel).

- La petite continuité écologique avec l'aménagement et/ou l'effacement d'ouvrages. Il est prévu l'aménagement de 5 ouvrages et la suppression de 6 ouvrages.

Dans le cadre de la cellule d'animation des propriétaires de plans d'eau, il est programmé 2 études d'aide à la décision qui pourront être suivies de travaux selon les choix faits par les propriétaires.

Une étude d'aide à la décision sera menée sur le seuil St martial, situé sur la Creuse et sur la commune de St-Martial le Mont.

M. le Vice-Président présente les travaux et le plan de financement prévus à (2025-2030).

Le plan de financement de la phase 1 du CTMA Creuse aval (2025-2030) proposé pour 2025 est le suivant :

ME	Actions	Quantité (ml/u)	Coût TTC	AELB		Région NA		CD23		Structures GEMAPI		CCCSO	
				%	Coût TTC	%	Coût TTC	%	Coût TTC	%	Coût TTC	%	Coût TTC
Voutouéry	Abreuvoirs	12	19 656	50	9 828	20	3 931	10	1 966			20	3 931
	Mise en défens	6 000	20 592	50	10 296	20	4 118	10	2 059			20	4 118
	Gestion embâcle	1	468	50	234	20	94	10	47			20	94
	Restauration ripisylve	30	209	50	104	20	42	10	21			20	42
	Aménagement ouvrage	5	30 000	50	15 000	20	6 000	10	3 000			20	6 000
	Effacement petit ouvrage	6	3 600	50	1 800	20	720	10	360			20	720
	Total travaux phase 1		74 525		37 262	20	14 905	10	7 452			20	14 905
Creuse A	Etude aide décision seuil St Martial	1	6 000	90	5 400	10	600						0
Sur	Etude d'aide à décision étangs	2	6 000	90	5 400	10	600						0
territoire	Travaux étangs (aménagement/effacement)		44 000	90	39 600	10	4 400						0
CCCSO	Total étangs		50 000		45 000		5 000						0
Voutouéry	Suivi	2	4 000	50	2 000							50	2 000
Territoire	Communication		45 400	50	22 700	20	9 080			21	9 685	9	3 935
	Animation/coordination		60 774	60	36 464			2	1 166	20	12 276	18	10 868
	TOTAL PHASE 1		240 699	62	148 827	12	29 585	4	8 618	9	21 962	13	31 707

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 mai 2024 portant sur le programme d'actions du prochain CTMA Creuse aval (2025-2030) ;

Vu la délibération n° BC2024/11/01 du Bureau communautaire du 26 novembre 2024 approuvant le plan de financement relatif aux postes d'animation et de techniciens pour l'année 2025 ;

Considérant le nouveau programme d'actions du CTMA Creuse aval présenté pour la période 2025-2030 porté par la Communauté de communes Creuse Sud-ouest ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le nouveau programme d'actions du CTMA Creuse aval (2025-2030)
- Valide le plan de financement relatif à la mise en œuvre de la phase 1 du CTMA Creuse aval (2025-2030)
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Creuse conformément au plan de financement présenté,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

